



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 3 juillet 2017  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 5.1 Nomination du maire suppléant
  - 5.2 Relocalisation de l'entreprise André Boucher inc. (472)
  - 5.3 Regroupement des offices municipaux d'habitation
6. **Finances municipales**
  - 6.1 Emprunt au fonds de roulement pour défrayer les dépenses relatives aux travaux de réaménagement des locaux à l'édifice « Le Bougainvillier » (468)
7. **Ressources humaines**

— — — —
8. **Loisirs et bibliothèques**
  - 8.1 Adoption de la politique et du plan d'action MADA (Municipalité amie des aînés) (548)
9. **Infrastructures et gestion des eaux**
  - 9.1 Octroi des contrats suivants:

- 9.1.1 SA-074-IN-16 Fourniture d'un système de réacteurs UV à la station d'épuration (483)
- 9.1.2 SA-116-IN-16 Réhabilitation du site IPC – 302, rue Brosseau (484)
- 9.1.3 SA-128-IN-17 Modernisation du système de contrôle des filtres de l'usine de filtration de la rive ouest (467)
- 9.1.4 SA-153-IN-17 Fourniture d'un inhibiteur de corrosion (481)
- 9.2 Approbation des priorités de développement (517)

## 10. **Toponymie et circulation**

– – – –

## 11. **Travaux publics**

### 11.1 Octroi du contrat suivant :

- 11.1.1 SA-2453-TP-17 Fourniture et installation de deux (2) bennes et d'équipements de déneigement sur deux (2) camions 10 roues (466)
- 11.1.2 SA-2455-TP-17 Réaménagement des locaux aux Service des infrastructures et gestion des eaux et du Service de l'urbanisme (562)

## 12. **Sécurité publique**

– – – –

## 13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
  - 13.1.1 DDM-2017-3988 Alain Chagnon – Immeuble situé au 55, rue Geoffrion (419)
  - 13.1.2 DDM-2017-3994 Alain Paradis – Immeuble situé au 530, 4<sup>e</sup> Rue (423)
  - 13.1.3 DDM-2017-4000 Réseau Sélection Développement – Immeuble situé au 400, rue Laberge (441)
  - 13.1.4 DDM-2017-3992 2M Ressources inc. – Immeuble situé au 450, rue Saint-Michel (447)
- 13.2 Étude et décision relatives à une demande d'usage conditionnel
  - 13.2.1 UC-2017-3996 Claire Ouellette – Immeuble situé au 84, rue Paquette (420)

- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.3.1 PIIA-2017-3995 Alain Paradis – Immeuble situé au 530, 4<sup>e</sup> Rue (424)
- 13.3.2 PIIA-2017-4001 Réseau Sélection Développement – Immeuble situé au 400, rue Laberge (442)
- 13.3.3 PIIA-2017-3947 Michel Bourdages – Immeuble constitué de lots 5 103 118 à 5 103 121 du cadastre du Québec situé sur la rue Renée-Boileau (489)
- 13.3.4 PIIA-2017-4013 Richard Gagnon – Immeuble situé au 135, 8<sup>e</sup> Avenue (498)
- 13.3.5 PIIA-2017-4014 Sylvain Ouellette – Immeuble situé au 261, 2<sup>e</sup> Avenue (497)
- 13.3.6 PIIA-2017-4018 Nathalie Turcotte – Immeuble situé au 373, rue Saint-Jacques (495)
- 13.3.7 PIIA-2016-3877 Les cinémas Guzzo inc. – Immeuble constitué du lot 4 664 543 du cadastre du Québec situé sur la rue Douglas (bâtiment CRU 103) (530)
- 13.3.8 PIIA-2017-4032 Feng Zhaohui – Immeuble situé aux 184-192, 9<sup>e</sup> Avenue Iberville (551)
- 13.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (473)
- 13.5 Retrait du règlement n°1449
- 13.6 Adoption du premier projet des règlements suivants :
- 13.6.1 Règlement n° 1477
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements dans le but :
- d'agrandir la zone résidentielle H-1755, à même l'ensemble de la zone C-1080 et d'une partie de la zone H-1583 ;
  - de remplacer les usages actuellement permis dans la zone H-1755 par l'usage habitation multifamiliale de 4 à 12 logements.
- La zone H-1755 ainsi agrandie est située à l'intérieur d'un triangle formé de la rue Saint-Jacques, de la rue des Carrières et du chemin du Grand-Bernier Nord » (557)
- 13.6.2 Règlement n° 1478
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
- d'autoriser des habitations multifamiliales de 4 à 10 logements au lieu d'habitations collectives, dans la zone résidentielle H-2748.
- Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Courville et France » (284)

13.6.3 Règlement n° 1587

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une zone commerciale, à même une partie de la zone résidentielle H-1679, où y serait autorisé l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) »

Ces zones sont situées au nord-est de l'angle des rues Frontenac et Mercier » (317)

13.6.4 Règlement n° 1588

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1876, à même une partie de la zone résidentielle H-1875.

Ces zones sont situées de part et d'autre d'une partie de la rue Joseph-Doyon » (318)

13.6.5 Règlement n° 1589

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages « service d'emballage et protection de marchandises » et « service d'envoi de marchandise (centre de distribution) ou de transport par camions » dans la zone industrielle I-1420.

Cette zone est située au nord-est de l'angle du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Christine » (359)

13.6.6 Règlement n° 1606

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone communautaire P-1506, à même une partie de la zone résidentielle H-1568.

Ces zones sont situées dans le quadrilatère formé des rues Jacques-Cartier Nord, Saint-Georges, Longueuil et Victoria » (360)

13.6.7 Règlement n° 1609

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages de la sous-classe C9-05, soit des « entrepreneurs », dans la zone industrielle I-1404.

Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Rossiter et Gaudette » (412)

13.6.8 Règlement n° 1610

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter à 3 étages la hauteur maximale permise pour les habitations trifamiliales, dans la zone résidentielle H-2137.

Cette zone est située dans le prolongement sud prévu de la rue Ronsard » (414)

#### 13.6.9 Règlement n° 1611

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1695, à même une partie de la zone commerciale C-1546.

Ces zones sont situées dans un quadrilatère formé des rues Gosselin, Jacques-Cartier Sud, Carillon et Saint-Eugène » (416)

#### 13.6.10 Règlement n° 1612

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone commerciale C-5519, à même une partie de la zone commerciale C-5525 ;
- d'autoriser, dans la zone C-5519 ainsi agrandie, les usages « service d'emballage et protection de marchandises », « service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions », de même que l'ensemble des usages de la sous-classe C9-05 « entrepreneurs »;
- de ne plus autoriser les usages de la sous-classe C9-05 « entrepreneurs » dans la zone C-5525.

Ces zones sont situées au nord de l'Autoroute de la Vallée-des-Forts, légèrement à l'est de chemin des Patriotes Est » (415)

#### 13.6.11 Règlement n° 1613

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'encadrer les fermettes et certains bâtiments accessoires en zone agricole » (232)

#### 13.6.12 Règlement n° 1614

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les résidences de tourisme et les gîtes du passant à l'intérieur du centre-ville » (342)

#### 13.6.13 Règlement n° 1617

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2700, à même une partie de la zone H-2721, située l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue des Trembles ;
- en regard de la zone H-2700 ainsi agrandie :
  - de modifier les normes quant aux marges, à la hauteur et aux dimensions de terrain pour la classe « unifamiliale »;
  - d'autoriser les classes « bifamiliale » et « multifamiliale » de 4 logements;
  - de remplacer la catégorie de zone visant le parement du revêtement extérieur;
  - de remplacer la disposition spéciale permettant de déroger aux exigences quant aux matériaux de parement des murs extérieurs;
  - de permettre les projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA;

- de créer une note visant les mesures de contrôle de bruit routier en bordure de la route 104;
- de créer une note visant à ajouter des dispositions pour les projets intégrés résidentiels » (426)

#### 13.6.14 Règlement n° 1618

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser et d'encadrer l'entreposage extérieur dans la zone commerciale C-2623, située à l'angle nord-est de l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin Saint-André » (334)

#### 13.6.15 Règlement n° 1620

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1552, à même une partie de la zone résidentielle H-1528 ;
- d'autoriser l'usage C7-01-02 -Vente au détail de véhicules de promenade usagés dans la zone H-1552.

Ces zones sont situées au sud de la rue Saint-Jacques entre le boulevard Industriel et la rue Delagrave » (452)

#### 13.6.16 Règlement n° 1621

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages de la sous-classe C2-02, soit « Services professionnels, techniques ou d'affaires », dans la zone résidentielle H-1154, s'ils sont en combinaison avec un usage de la classe « habitation » mixte et s'ils sont situés au rez-de-chaussée ou à l'étage.

Cette zone est située entre les rues Saint-Joseph et Saint-Louis, à proximité du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Marie-Élizabeth » (445)

### 13.7 Adoption du projet des règlements suivants :

#### 13.7.1 Règlement n° 1487

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone résidentielle H-1755 au secteur de P.I.I.A. « Habitations multifamiliales ».

Ce nouveau secteur de P.I.I.A. est situé à l'intérieur d'un triangle formé de la rue Saint-Jacques, de la rue des Carrières et du chemin du Grand-Bernier Nord » (557)

#### 13.7.2 Règlement n° 1543

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de ne plus soumettre au règlement la construction d'un bâtiment comportant un toit dont la pente est inférieure à 3/12, et ce, sur l'ensemble du territoire »

### 13.7.3 Règlement n° 1619

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, afin d'assujettir la zone H-2700, apparaissant au plan de zonage, au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels ».

Ladite zone est située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue des Trembles » (426)

## 14. Transport et mobilité urbaine

14.1 Gratuité du transport en commun pour l'événement « International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu » – été 2017 (449)

## 15. Avis de motion

### 15.1 Règlement n° 1477

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1755, à même l'ensemble de la zone C-1080 et d'une partie de la zone H-1583 ;
- de remplacer les usages actuellement permis dans la zone H-1755 par l'usage habitation multifamiliale de 4 à 12 logements.

La zone H-1755 ainsi agrandie est située à l'intérieur d'un triangle formé de la rue Saint-Jacques, de la rue des Carrières et du chemin du Grand-Bernier Nord » (557)

### 15.2 Règlement n° 1478

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser des habitations multifamiliales de 4 à 10 logements au lieu d'habitations collectives, dans la zone résidentielle H-2748.

Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Courville et France » (284)

### 15.3 Règlement n° 1487

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone résidentielle H-1755 au secteur de P.I.I.A. « Habitations multifamiliales ».

Ce nouveau secteur de P.I.I.A. est situé à l'intérieur d'un triangle formé de la rue Saint-Jacques, de la rue des Carrières et du chemin du Grand-Bernier Nord » (557)

### 15.4 Règlement n° 1543

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de ne plus soumettre au règlement la construction d'un bâtiment comportant un toit dont la pente est inférieure à 3/12, et ce, sur l'ensemble du territoire »

15.5 Règlement n° 1587

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une zone commerciale, à même une partie de la zone résidentielle H-1679, où y serait autorisé l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) »

Ces zones sont situées au nord-est de l'angle des rues Frontenac et Mercier » (317)

15.6 Règlement n° 1588

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1876, à même une partie de la zone résidentielle H-1875.

Ces zones sont situées de part et d'autre d'une partie de la rue Joseph-Doyon » (318)

15.7 Règlement n° 1589

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages « service d'emballage et protection de marchandises » et « service d'envoi de marchandise (centre de distribution) ou de transport par camions » dans la zone industrielle I-1420.

Cette zone est située au nord-est de l'angle du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Christine » (359)

15.8 Règlement n° 1600

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour définir des zones de stationnement régi par horodateur » (469)

15.9 Règlement n° 1604

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout sanitaire dans les rues Adrien-Fontaine, Arcand, Damase-Carreau, de Bleury, une partie de l'avenue Conrad-Gosselin et du boulevard d'Iberville, décrétant une dépense de 3 172 000 \$ et un emprunt à cette fin » (476)

15.10 Règlement n° 1606

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone communautaire P-1506, à même une partie de la zone résidentielle H-1568.

Ces zones sont situées dans le quadrilatère formé des rues Jacques-Cartier Nord, Saint-Georges, Longueuil et Victoria » (360)

15.11 Règlement n° 1609

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages de la sous-classe C9-05, soit des « entrepreneurs », dans la zone industrielle I-1404.

Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Rossiter et Gaudette » (412)



15.12 Règlement n° 1610

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter à 3 étages la hauteur maximale permise pour les habitations trifamiliales, dans la zone résidentielle H-2137.

Cette zone est située dans le prolongement sud prévu de la rue De Ronsard » (414)

15.13 Règlement n° 1611

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1695, à même une partie de la zone commerciale C-1546.

Ces zones sont situées dans un quadrilatère formé des rues Gosselin, Jacques-Cartier Sud, Carillon et Saint-Eugène » (416)

15.14 Règlement n° 1612

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone commerciale C-5519, à même une partie de la zone commerciale C-5525 ;
- d'autoriser, dans la zone C-5519 ainsi agrandie, les usages « service d'emballage et protection de marchandises », « service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions », de même que l'ensemble des usages de la sous-classe C9-05 « entrepreneurs »;
- de ne plus autoriser les usages de la sous-classe C9-05 « entrepreneurs » dans la zone C-5525.

Ces zones sont situées au nord de l'Autoroute de la Vallée-des-Forts, légèrement à l'est de chemin des Patriotes Est » (415)

15.15 Règlement n° 1613

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'encadrer les fermettes et certains bâtiments accessoires en zone agricole » (232)

15.16 Règlement n° 1614

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les résidences de tourisme et les gîtes du passant à l'intérieur du centre-ville » (342)

15.17 Règlement n° 1617

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2700, à même une partie de la zone H-2721, située l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue des Trembles ;
- en regard de la zone H-2700 ainsi agrandie :
  - de modifier les normes quant aux marges, à la hauteur et aux dimensions de terrain pour la classe « unifamiliale »;
  - d'autoriser les classes « bifamiliale » et « multifamiliale » de 4 logements;

- de remplacer la catégorie de zone visant le parement du revêtement extérieur;
- de remplacer la disposition spéciale permettant de déroger aux exigences quant aux matériaux de parement des murs extérieurs;
- de permettre les projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA;
- de créer une note visant les mesures de contrôle de bruit routier en bordure de la route 104;
- de créer une note visant à ajouter des dispositions pour les projets intégrés résidentiels » (426)

#### 15.18 Règlement n° 1618

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser et d'encadrer l'entreposage extérieur dans la zone commerciale C-2623, située à l'angle nord-est de l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin Saint-André » (334)

#### 15.19 Règlement n° 1619

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, afin d'assujettir la zone H-2700, apparaissant au plan de zonage, au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels ».

Ladite zone est située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue des Trembles » (426)

#### 15.20 Règlement n° 1620

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1552, à même une partie de la zone résidentielle H-1528 ;
- d'autoriser l'usage C7-01-02 -Vente au détail de véhicules de promenade usagés dans la zone H-1552.

Ces zones sont situées au sud de la rue Saint-Jacques entre le boulevard Industriel et la rue Delagrave » (452)

#### 15.21 Règlement n° 1621

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages de la sous-classe C2-02, soit « Services professionnels, techniques ou d'affaires », dans la zone résidentielle H-1154, s'ils sont en combinaison avec un usage de la classe « habitation » mixte et s'ils sont situés au rez-de-chaussée ou à l'étage.

Cette zone est située entre les rues Saint-Joseph et Saint-Louis, à proximité du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Marie-Élizabeth » (445)

15.22 Règlement n° 1627

« Règlement retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour la préparation des plans et devis pour le prolongement des conduites d'aqueduc pour les rue de l'Âtre, de la Cité, Dugas des Tilleuls et une section du chemin du Grand-Pré, décrétant une dépense et un emprunt à cette fin » (534)

16. **Règlements**

16.1 Règlement n° 1509

« Règlement concernant la prévention des incendies et abrogeant le règlement n° 0627 et ses amendements »

16.2 Règlement n° 1567

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de réduire les ratios minimums de cases de stationnement exigés pour les cinémas, et ce, sur l'ensemble du territoire »

16.3 Règlement n° 1568

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les débits de boissons et les salles de danse dans la zone commerciale C-1052, située un peu au sud du boulevard Saint-Luc, entre la rue Douglas et l'autoroute de la Vallée-des-Forts »

16.4 Règlement n° 1598

« Règlement modifiant le règlement n° 1077 sur l'assainissement des eaux, et ses amendements, afin de réglementer les équipements de prétraitement des eaux »

16.5 Règlement n° 1599

« Règlement autorisant le remplacement de clôtures et d'arrêt-balles, ainsi que la mise à niveau de deux terrains de baseball situés au parc multisport Bleury, et décrétant une dépense n'excédant pas 585 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.6 Règlement n° 1602

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Séguin, conformément à la résolution n° 13790-14 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu

16.7 Règlement n° 1603

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 2, 4, 6 et 7 du cours d'eau Rouillé, conformément à la résolution n° 13789-14 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu »

17. **Dépôt de documents au conseil municipal**

- 17.1 Procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues le 31 mai et le 14 juin 2017
- 17.2 Certificat de la procédure d'enregistrement pour les règlements n<sup>os</sup> 1449, 1571, 1574, 1578 et 1591.
- 17.3 Décision de la Commission municipale du Québec rendue le 14 juin 2017 relative à une enquête concernant monsieur le conseiller Yvan Berthelot
- 17.4 Bilan financier de la Corporation des fêtes du 350<sup>e</sup>
- 17.5 Règlement projeté n<sup>o</sup> 1601, intitulé : « Règlement autorisant la réalisation des travaux de pavage des rues Fernet et des Colonnes, décrétant une dépense de 435 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**